DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **mercredi 12 septembre 2018** à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Albert DECOIN, Maire, suite à la convocation en date du **jeudi 06 septembre 2018,** dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr DECOIN Albert, Mr LAPOTRE Martial, Mme GOMES Manuella, Mr ASQUIN Pierre, Mme THILLIEZ Marie Claire, Mr PETIT Yves, Mme MANSOURI Virginie, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mr Michel BRAQUART, Mme PRUVOST Maryvonne, Mr SAGEAUX Pascal, Mr DEHOUX Christophe, Mr CAYET Marie-Jeanne, Mr BERTOUT Sébastien.

Etaient absents : Mr EVRARD Vincent ayant donné procuration à Mr DECOIN Albert, Mme FORGEZ Sandra, Mme LECLERCQ Carinne ayant donné procuration à Mme PRUVOST Maryvonne, Mr DESAULTY Yann ayant donné procuration à Mr SAGEAUX Pascal, Mme DAMBREVILLE Florence ayant donné procuration à Mr BERTOUT Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme GOMES Manuella.

Objet : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA REALISATION DE DIAGNOSTICS D'EVALUATION DES MOYENS D'AERATION DE BÂTIMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et L 2241-1 ;
Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes en vue de la réalisation de diagnostics d'évaluation des moyens d'aération de bâtiments établi par la Communauté de Communes des Campagnes de l'ARTOIS ;

Considérant que les enfants peuvent être exposés dans les écoles et les lieux d'accueil à plusieurs polluants émis par le mobilier, les produits d'entretien et les fournitures scolaires ;
Considérant que le contrôle de la qualité de l'air pour les établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans est une obligation depuis le 1er janvier 2018 ;
Considérant que l'école maternelle Paul VERLAINE d'AVESNES LE COMTE entre dans le champ d'application de la loi précitée ;
Considérant que les termes du projet de convention, joint à la présente délibération permettent à la commune de remplir ces obligations en matière de qualité de l'air ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité :

- Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes en vue de la réalisation de diagnostics d'évaluation des moyens d'aération de bâtiments.
- Valide le principe d'une coordination du groupement de commandes par la Communauté de communes des campagnes de l'ARTOIS.
- Précise que l'école maternelle Paul VERLAINE bénéficiera de la prestation de service objet du groupement de commandes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE D'AVESNES-LE-COMTE
PAS-DE-CALAIS

Albert DECOIN